

Délivrance des titres de transport pour l'année 2019/2020

I. Les conditions à remplir :

1. **Résider dans le Val d'Oise dans l'une des 24 communes du SITE:** une seule adresse de domicile peut être retenue
2. **Etre âgé de moins de 21 ans** au 1^{er} septembre de l'année scolaire de souscription
3. **Suivre un enseignement du second degré** ou une classe de préparation à l'apprentissage et être scolarisé dans un établissement public ou privé et sous contrat d'association.
4. **Etre scolarisé avec le statut** d'externe ou de demi-pensionnaire
5. **Etre domicilié à 3 Km** ou plus de l'établissement de scolarisation

Les élèves ne répondant pas à l'ensemble de ces critères sont des élèves dits « non-éligibles »

II. Participation des familles :

- Jusqu'au 15 août, la participation des familles s'élève à **107,00 € + 10,00 € de frais de dossier, soit 117,00 €**.
- Passé ce délai, les frais de dossier sont majorés de 7,00 €, soit une participation des familles à **124,00 €**

III. Mode d'inscription : deux modes d'inscription sont proposés

- a) Le formulaire papier

Le formulaire, dûment rempli doit être retourné à la Mairie de L'Isle-Adam « Castelrose » au SITE, accompagné d'une copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois et d'un chèque bancaire ou postal à l'ordre de **RR frais transports SITE** (pour traiter les demandes plus rapidement, le chèque doit être accroché sur le devant du formulaire).

Le paiement en espèce peut se faire avec l'appoint, au Syndicat Intercommunal de Transport d'élèves « Le Castelrose » 1 avenue de Paris à L'Isle Adam **du 10 juin au 28 juin**.

Pour la période du 1 juillet au 19 juillet, les familles devront se rendre au CCAS – 4 rue Dambry à L'Isle Adam. Horaires 9h00-12h00 et 14h00-17h00. Téléphone 01.34.69.77.41 – Fermé le mardi après-midi. Passée cette date, les inscriptions pourront se faire indifféremment aux adresses ci-dessus.

Les demandes incomplètes ne seront pas traitées, si l'adresse mail ou le téléphone sont renseignés, un message vous sera transmis. Dans le cas contraire, la demande restera en attente.

Je vous rappelle que les élèves des départements voisins ne peuvent prétendre au titre de transport.

- b) Inscription et paiement en ligne sur le site internet

Une inscription en ligne pourra s'effectuer dès le 18 juin sur le site suivant :

<https://www.iledefrance-mobilites.fr/>

IV. Constitution de la carte :

Il vous sera remis un support de carte sur lequel vous collerez une photo d'identité récente et le **coupon à découper qui se trouve en bas à droite du courrier d'information.**